

communiqué de presse – 19 novembre 2020

A la demande de la Direction générale de l'aviation civile, Air Pays de la Loire lance en novembre 2020 des mesures de particules ultrafines autour de l'aéroport Nantes Atlantique

Suite à la concertation préalable relative au réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, et afin de répondre aux préoccupations exprimées, l'État s'est engagé à conduire une étude portant sur la mesure des concentrations en particules ultrafines (PUF) dans l'environnement de l'aéroport, en zones habitées.

Cette étude de longue durée doit permettre d'améliorer les connaissances sur les particules ultrafines (PUF) et d'apporter des éléments scientifiques sur la contribution de l'aéroport, et notamment du trafic aérien, sur les concentrations mesurées. Les résultats des campagnes de mesure permettront également d'alimenter l'observatoire territorial en cours de déploiement et seront partagés avec l'ensemble des parties prenantes notamment au travers du comité de suivi des engagements de l'Etat et des collectivités territoriales présidé par le préfet de la Loire-Atlantique et avec les riverains de la plateforme, dans le cadre des réunions de la Commission consultative de l'environnement.

Cette étude a été confiée par la Direction générale de l'aviation civile à Air Pays de la Loire, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, qui assure depuis de nombreuses années un suivi de la qualité de l'air autour de l'aéroport. Un suivi sur deux ans est prévu sur deux sites à proximité de l'aéroport : à Bouguenais et à Saint-Aignan de Grandlieu. Afin de comparer les niveaux de particules ultrafines relevés, des mesures seront réalisées simultanément dans l'agglomération nantaise sur des sites non influencés par l'aéroport.

La campagne de mesure débutera le 23 novembre prochain et prendra ainsi en compte une période de confinement, utile pour établir une base de connaissance avec une activité très réduite (« point 0 »). Le suivi sur deux ans permettra d'étudier l'influence de la reprise du trafic aérien sur les niveaux en PUF.



On parle de particules ultrafines (PUF), quand le diamètre des particules est inférieur à 100 nm (0,1 µm). Elles sont majoritairement issues de combustion (procédés industriels, moteurs de véhicules, etc.). Polluant non réglementé dans l'air ambiant, les PUF ont fait l'objet d'une préconisation de suivi renforcé par l'ANSES dans son [rapport de juin 2018](#) compte tenu de leurs enjeux en termes d'impact sanitaire.

Comme pour l'ensemble de ses travaux, les résultats seront diffusés par Air Pays de la Loire sur son site web www.airpl.org, sous forme de rapports réguliers.

Association pluri-partite regroupant 101 membres : services de l'Etat, collectivités locales, acteurs socioéconomiques et associations de protection de l'environnement, Air Pays de la Loire assure la surveillance et l'information sur la qualité de l'air dans la région des Pays de la Loire.

contacts presse sur ce sujet

Air Pays de la Loire :

- François DUCROZ – ingénieur référent – ducroz@airpl.org – 06 40 36 19 54
- Marion GUITER – communication – guiter@airpl.org – 06 30 72 27 90

Direction générale de l'aviation civile (DGAC) :

- Claire RAIS ASSA – claire.rais-assa@aviation-civile.gouv.fr – 01 58 09 40 60

Air Pays de la Loire est l'organisme agréé par le Ministère de l'Environnement pour assurer la **surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire** 24h/24 et 7j/7.

Ses domaines d'expertise portent sur :

- **Qualité de l'air extérieur** : mesures en temps réel, prévisions de qualité de l'air, cartographie, études autour d'industries, dans des zones agricoles, sensibilisations...
- **Qualité de l'air intérieur** : mesures dans des établissements recevant du public, appui aux collectivités dans les constructions de bâtiments, études spécifiques, sensibilisation...
- **Emissions, énergie, climat** : inventaire régional des émissions de polluants, gaz à effet de serre et des données énergétiques (BASEMIS®), aide à la décision pour les collectivités (plans climat air énergie territoriaux), ...
- **Pollens** : diffusion en temps réel des résultats sur la région.
- **Odeurs** : caractérisation des nuisances olfactives, suivi et accompagnement.

Air Pays de la Loire assure l'information des autorités et du public et met quotidiennement à disposition de tous des informations sur la qualité de l'air :

- sur www.airpl.org : mesures en temps réel, prévisions régionales et urbaines, rapports d'études, actualités...
- sur data.airpl.org : données de concentrations mesurées et modélisées, émissions, indices, alertes, datavisualisation
- via des newsletters gratuites : indices de qualité de l'air du jour et du lendemain, alertes pollution et alertes pollens ;
- sur Twitter (@airpl_org) et Facebook (Air Pays de la Loire).

Organisé sous forme pluri-partenaire, Air Pays de la Loire réunit quatre groupes de partenaires : l'Etat, des collectivités territoriales, des industriels et des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs ([nos membres](#)).

